

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Service eau-environnement

Cellule milieux aquatiques

Références : MADI / MDA

**AVIS D'OUVERTURE  
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Commune de MARIGNIER**

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° DDT-2015-0472 du 9 septembre 2015 est prescrite sur le territoire de la commune de MARIGNIER, une enquête publique, au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, sur la demande de Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A), relative au projet de confortement de digues et restauration de la continuité écologique du Giffre.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de MARIGNIER (*siège de l'enquête*) pendant 33 jours, du lundi 5 octobre au vendredi 6 novembre 2015 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la Mairie, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, le samedi de 9 h à 12 h.

Le dossier de demande d'autorisation pourra être également consultable sur le site internet des services de l'Etat [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr) pendant toute la durée de l'enquête publique.

Madame Pascale ROUXEL, ingénieur conseil en environnement-assainissement, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. Monsieur Denis ECARNOT, receveur régional des douanes, retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur titulaire en Mairie de MARIGNIER. Le public pourra éventuellement transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse : [ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr)

Le commissaire-enquêteur titulaire siégera en personne en Mairie de MARIGNIER, les :

Dates permanence	Heures permanence
lundi 5 octobre 2015	15 h - 17 h
samedi 17 octobre 2015	10 h - 12 h
vendredi 6 novembre 2015	15 h - 17 h

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée dans la Mairie concernée et publiée sur le site internet des services de l'Etat. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation  
P/Le directeur départemental des territoires  
La chef du service eau-environnement

Isabelle LEBREUX

